

Direction des Ressources Humaines, des
Assemblées et des Affaires Financières
Service : Affaires financières et Assemblées

Arrêté N°17- 1362

portant habilitation de représentation
pour la durée de la réalisation du
diagnostic d'archéologie préventive
dénommé «Rieutort-de-Randon (48) RD
806 déviation Baraque de Saltel» n°
D117967

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-3 ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU Vu le livre V du code du patrimoine, et notamment ses article L.523-7, R. 523-24 à R. 523-38, R. 523-60 à R. 523-68 et R. 545-24 et suivants
- VU l'arrêté du préfet de la région Occitanie du 6 février 2017 prescrivant un diagnostic d'archéologie préventive pour un projet dénommé «Rieutort-de-Randon (48) RD 806 déviation Baraque de Saltel» n° D117967

ARRÊTE

ARTICLE 1 : pour toute la durée de la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé «Rieutort-de-Randon (48) RD 806 déviation Baraque de Saltel» n° D117967, les personnes habilitées à représenter l'aménageur auprès de l'INRAP, notamment pour la signature des procès verbaux prévus dans la convention entre l'aménageur et l'opérateur, sont :

- Monsieur Stéphane MICHEL
- Monsieur Yves WELLENREITER

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services du Département et le DGA des Infrastructures, est chargé de l'exécution de présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

ACTE EXÉCUTOIRE
MENDE, le

21 AVR. 2017

Pour la Présidente du Conseil départemental
des Affaires Financières et des Assemblées


Sandrine AGUILHON

Mende, le 21 AVR. 2017
La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

